

**CONSEIL MUNICIPAL
DE BAUGE**

REUNION DU 8 DECEMBRE 2008

PROCES VERBAL



L'an deux mil huit, et le lundi 8 décembre à 20H30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, au lieu ordinaire de leurs séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Philippe CHALOPIN, Maire.

Etaient Présents : Monsieur ERGAND Joseph, Madame SAMSON Annette, Monsieur CULLERIER Jean-François, Madame MARTIN Marie-Jeanne, Monsieur BOYEAU Jackie, Madame BOULETREAU Marie-Odile, Monsieur LE DROGO Jean-Louis : adjoints.
Madame LANTSOGHT Colette, Messieurs CONRARDY Jean-Yves, SAINTE Dominique, Monsieur GROSBOIS Alain, Madame NAULET Nicole, Monsieur BREVET Jean-Luc, Madame RAIMBAULT-NAULET Christine, Monsieur GROSBOIS Pascal, Mesdames GAUTHEUR Angélique, LEROUX Géraldine, NOUCHET Vanessa, Monsieur RAFFI Guy, Mesdames GOURDON Anne-Marie, TRILLON Elisabeth, Madame BOUCHEREAU Marie-Claude : Conseillers municipaux.

Etaient excusés et représentés :
Madame HERVE Martine par Madame LANTSOGHT Colette
Monsieur RENOU Franck par Monsieur GROSBOIS Alain
Monsieur WASNER Dominique par Madame TRILLON Elisabeth

Etait absent :
Monsieur BLAISONNEAU Alain

Madame NAULET Nicole a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après quelques corrections de forme, le procès verbal de la séance du 27 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) **Finances – Débat d'Orientations Budgétaires**

Monsieur le Maire introduit le débat d'orientations budgétaires en tenant les propos suivants :

« Comme nous l'avions promis, la séance de ce conseil municipal sera consacrée en grande partie au débat d'orientations budgétaires. Nous souhaitons que ce débat soit aussi libre et dense que possible.

Dans un souci de transparence et d'efficacité, nous avons décidé d'engager une nouvelle démarche. Le débat d'orientations se déroulera sur la base d'une prospective établie sur les cinq années de notre mandat.

Nous avons pour cela pris en considération les principaux investissements que nous envisageons de réaliser. Bien évidemment s'agissant d'une prospective, il ne s'agit que de projets qui devront faire l'objet pris isolément d'un débat technique en commission puis en conseil. Nous ne débattons pas ce soir de l'intérêt de chaque projet.

Cette prospective intègre également la volonté de la majorité actuelle de poursuivre le désendettement de la ville tout en poursuivant une politique raisonnable et nécessaire d'investissement. Il nous paraît être de notre responsabilité de collectivité locale de poursuivre une « politique de grands travaux » de manière à soutenir l'activité économique locale. Nous favoriserons durant ce mandat également les initiatives privées qui poursuivront également cet objectif.

Cette prospective doit être pour nous le moyen de déterminer et de contrôler l'impact qu'auront ces différents investissements sur le niveau d'endettement de la ville et le niveau d'imposition des habitants. Cette prospective constituera notre feuille de route. Elle fera l'objet d'une actualisation au minimum annuelle et en tout état de cause lors du lancement de tout projet. L'idée est de pouvoir établir à chaque budget un reporting d'activités qui doit permettre de vérifier l'état d'avancement de notre tableau de marche et d'arrêter si besoin est les mesures d'ajustement nécessaires.

Cette analyse prospective nous permet d'ores et déjà d'indiquer que sauf circonstances exceptionnelles, nous n'envisageons pas pour l'année 2009 d'augmenter les impôts.

Grâce à cette prospective, nous avons également pu identifier avec suffisamment de précision notre besoin « en emprunt ».

Nous sommes partis ainsi d'une hypothèse de recours à l'emprunt d'au moins 500 000 € par an ce qui devrait permettre de poursuivre le désendettement de la ville tout en réalisant de nouveaux investissements.

Comme vous le constaterez, cette prospective nous permet également d'envisager la répartition des projets les plus importants sur plusieurs exercices de manière à atténuer l'impact pour le budget communal et à limiter le recours à l'emprunt.

Cette prospective doit nous permettre aussi de mieux maîtriser l'évolution de nos dépenses.

L'idée n'est pas de dépenser plus mais de dépenser mieux.

Dans le cadre du budget de fonctionnement, nous aurons également à nous interroger sur certaines dépenses notamment énergétiques. Des études seront lancées – la volonté ici est de faire des économies qui participeront à la fois d'une bonne gestion mais aussi un moyen pour nous de mettre en œuvre certaines mesures du grenelle de l'environnement. »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le débat, obligatoire dans les villes de plus de 3 500 habitants, permet de discuter des orientations budgétaires de l'année à venir et des engagements qui préfigurent les priorités du budget primitif. Il est rappelé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel.

La municipalité ayant la volonté d'utiliser au mieux les deniers publics ainsi que de réduire l'endettement de la ville, il est proposé, en ce début de mandat, une analyse prospective, sur les années 2009 à 2014, des recettes et dépenses tant en section de fonctionnement que d'investissements.

En section de fonctionnement, l'estimation des grandes masses des recettes et des dépenses a été effectuée en retenant les pourcentages moyens d'évolution des comptes administratifs des six dernières années, (2003 à 2007 et une estimation pour 2008). Les produits des contributions directs sont déterminés sans augmentation des taux, l'évolution proposée résultant seulement de l'actualisation législative annuelle des bases ainsi que des bases nouvelles. Il est intéressant de constater que la différence entre les recettes et dépenses globales, qui constitue l'autofinancement brut, progresse par rapport aux années passées d'environ 2 % par an.

Monsieur GROSBOIS demande si la moyenne des charges salariales est liée à des recrutements passés.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

En dépenses d'investissement, une programmation est proposée sur la même période pour un total de plus de 5 000 000 €, correspondant aux opérations suivantes :

- giratoire route d'Angers : travaux programmés en 2009, répartis sur 3 exercices, pour un montant estimé de dépenses de l'ordre de 333 900 € et un montant estimé de recette de l'ordre d'environ 163 000 € ;
- giratoire route de La Flèche: travaux programmés en 2011, répartis sur 3 exercices, pour un montant estimé de dépenses de l'ordre de 333 900 € et un montant estimé de recette de l'ordre d'environ 162 000 € ;
- voie de desserte de la Noue : travaux programmés en 2011, répartis sur 3 exercices, pour un montant estimé de dépenses de l'ordre de 249 000 € et un montant estimé de recette de l'ordre d'environ 75 000 €
- mission de programmation pour la rénovation du CRA : mission programmée en 2009, répartie sur 2 exercices, pour un montant estimé de dépenses de l'ordre de 35 700 € et un montant estimé de recette de l'ordre d'environ 10 800 €
- rénovation du CRA : travaux programmés en 2010, répartis sur 4 exercices, pour un montant estimé de dépenses de l'ordre de 1 335 600 € et un montant estimé de recette de l'ordre d'environ 671 000 €
- complexe sportif de Beauregard : travaux programmés en 2009, répartis sur 2 exercices, pour un montant estimé de dépenses de l'ordre de 515 335 € et un montant estimé de recette de l'ordre d'environ 362 000 €
- PLU : travaux programmés en 2009, répartis sur 4 exercices, pour un montant estimé de dépenses de l'ordre de 35 700 € et un montant estimé de recette de l'ordre d'environ 5 500 €
- réfection des rues et trottoirs : travaux programmés sur chaque exercice, pour un montant estimé de dépenses de l'ordre de 89 000 € par exercice ;
- aménagement de salles à l'hôtel Dieu : travaux programmés en 2011, répartis sur 3 exercices, pour un montant estimé de dépenses de l'ordre de 333 000 € et un montant estimé de recette de l'ordre d'environ 154 000 €
- prévision d'opérations non individualisées : opérations programmées sur chaque exercice, pour un montant estimé de dépenses de l'ordre de 204 000 € par exercice

Compte tenu des recettes propres de la section d'investissement, essentiellement le FCTVA ainsi que les subventions, il apparaît que l'estimation de l'autofinancement est largement suffisante pour équilibrer les comptes avec un recours à l'emprunt inférieur au remboursement de la dette en capital.

La prospective présentée sera actualisée en fonction des données réelles ainsi que des perspectives économiques dans le respect des orientations définies.

Madame GAUTHEUR demande quelles peuvent être les recettes sur des travaux de voirie.

Monsieur le Maire répond que ces travaux peuvent faire l'objet de subvention, de versement d'amendes de polices, de contribution des bénéficiaires.

Madame GOURDON demande si dans la réfection des rues et trottoirs est inclus le plan de circulation.

Monsieur ERGAND répond par l'affirmative en indiquant qu'une ligne spéciale a été ouverte pour l'aménagement du plan de circulation.

Madame GOURDON demande des précisions quant au projet de zone commerciale, route d'Angers. Elle s'interroge de savoir si cela ne va pas remettre en question le commerce local.

Monsieur ERGAND répond que cette zone commerciale ne devrait pas concurrencer les commerces existants et précise cela devrait être des commerces complémentaires.

Monsieur le Maire précise que Baugé connaît une évasion commerciale vers la Flèche, Longué, Mazé. Il ajoute que les retombées sur le commerce de proximité d'une telle zone sont estimées à 5 % par an. Il précise que l'étude de ville devrait permettre de définir avec exactitude les commerces et surfaces pouvant être ouverts en complémentarité avec les commerces existants. Il ajoute que l'étude permettra de bénéficier du fonds FISAC pour des aménagements des commerces du centre ville.

Madame BOUCHEREAU demande si cette zone est privée, et ajoute que la gestion de ces zones sera plus difficile si c'est le cas.

Monsieur le Maire précise que le giratoire est la clé de la zone. La commune sera alors partie prenante et pourra anticiper les demandes.

Monsieur GROSBOIS demande quel était le volume d'emprunt des années précédentes.

Monsieur ERGAND précise que les emprunts étaient de l'ordre de 600 000 à 700 000 €.

Monsieur RAFFI précise que cette prospective démontre la volonté de la municipalité de diminuer la charge de la dette.

Madame TRILLON demande si d'autres opérations pourront être réalisées telles que le mur de l'avenue Jeanne d'Arc, la liaison piétonne entre la piste de rollers et le jardin public.

Madame GOURDON demande si un projet a été établi pour le réseau d'assainissement de la Chopinière.

Monsieur LE DROGO indique qu'il a été prévu de raccorder les réseaux de l'assainissement de la route de Tours et de la route de Saumur directement à la rue des Portes Leroy.

Madame BOUCHEREAU demande si le raccordement des eaux pluviales du lotissement de la Noue a été prévu.

Monsieur LE DROGO indique qu'il y a deux bassins de rétention qui ont été réalisés au lotissement de la Noue.

Monsieur le Maire précise que la démarche est de se projeter sur les 5 années à venir, il ajoute que certains projets ne seront peut être pas réalisés, d'autres seront modifiés.

Monsieur LE DROGO ajoute que la commune ne pouvait pas mettre les réseaux d'assainissement dans sa prospective car ces travaux sont tributaires du Syndicat d'Eau et de l'Agglomération Baugeoise.

Monsieur RAFFI fait remarquer que cette prospective porte jusqu'en 2014 et que cela devrait permettre de faire une campagne électorale 2014 intéressante.

Sur les orientations générales, Monsieur RAFFI indique que la minorité est d'accord avec les chiffres présentés. Monsieur RAFFI précise sa satisfaction car la prospective a été établie sur les comptes administratifs et demande à ce que la municipalité fasse très attention à ce que les investissements communaux soient étayés sur des engagements de partenaires sérieux.

Monsieur le Maire indique que la municipalité essaiera d'être prudente sur le projet du giratoire de la Noue mais avec une différence qui tient dans le fait que la commune ne maîtrise pas le foncier.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que pour l'année 2009, le législateur propose d'actualiser les bases des impôts locaux de 1,5 %, pourcentage bien inférieur à celui du dernier indice officiel de l'inflation de 2,7 %. Il est toutefois proposé de ne pas compenser l'inflation par une augmentation des taux d'imposition, la grande majorité des salaires et les retraites n'ayant pas été revalorisées de la variation du coût de la vie. Les variations des bases ainsi que celles des dotations de l'Etat restent inconnues à ce jour. Cet effort sur la fiscalité est effectué bien que de nombreux postes budgétaires, (carburants, électricité, matériaux, services, salaires, ...) connaîtront une progression bien supérieure à l'indice de l'inflation.

Les opérations d'investissement pour 2009 chiffrées à ce jour à 850 000 € sur le diaporama présenté laissent apparaître un excédent financier d'environ 500 000 € qui pourra être utilisé pour d'autres travaux si besoin ou partiellement pour une réduction supplémentaire de l'endettement.

Monsieur le Maire remercie Madame la Directrice Générale des Services pour l'importance, la qualité, la précision du travail réalisé à l'occasion de l'établissement de la prospective budgétaire.

2) Finances – Tarifs 2009

Monsieur le Premier Adjoint informe l'assemblée que l'inflation réelle de cette année devrait être proche des 3 %. L'an dernier, les tarifs ont été augmentés de 2 %, comme les années précédentes, bien que l'augmentation du coût de la vie ait été légèrement supérieure. En conséquence, il est proposé d'augmenter les tarifs de l'année 2009 de 3 %.

Toutefois les exceptions suivantes sont proposées :

- Maintien des tarifs 2008 pour :
 - o - Camping : pain de glace, carte « Camp'pass », dommage aux vélos
 - o - CRA : caution bals publics, spectacles ordinaires
 - o - Hôtel Dieu : spectacle et location chapelle
 - o - Matériel : caution barnum
- Diminution de la caution pour la location de vélo : de 160,00 € à 100,00 €.
- Gratuité des salles du CRA pour les réunions de quartier.

- Augmentation du tarif « camion au déballage », avec adjonction des camions alimentaires à 50,00 €.

La commission a émis un avis favorable à l'application en 2009 des nouveaux tarifs détaillés ci-dessous.

Madame RAIMBAULT NAULET demande des précisions quant à la vente de pavés et de pierre de seuil.

Monsieur RAFFI demande qu'il soit précisé que la gratuité de la salle du CRA est pour les habitants de Baugé qui souhaitent organiser des fêtes au sein de leur quartier.

Madame BOUCHEREAU fait observer que la location du jeu d'orgues est élevée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** les tarifs municipaux 2008 suivants :

CAMPING	
EMPLACEMENT	
Campeur	2,80 €
Enfant de - 7 ans	1,05 €
Automobile	1,75 €
Emplacement	1,75 €
Electricité	2,60 €
SERVICES	
Lave-linge	3,50 €
Pain de glace	0,50 €
WC chimique (par jour)	11,30 €
GARAGE MORT	
16 septembre au 31 mai	1,75 €
1er juin au 15 septembre	4,40 €
CARTE "CAMP'PASS" (inclus piscine)	
Longue Durée	10,00 €
1 semaine	5,00 €
à compter de la 16ème nuitées	-10%
à compter de la 31ème nuitées	-20%

LOCATION DE VELOS	
Caution	100,00 €
Spécial campeurs : 2 heures	2,20 €
1/2 journée = 5 heures	4,40 €
Journée	7,50 €
2 jours	12,90 €
La Semaine : 1 personne	31,90 €
La Semaine : en couple	43,20 €
Visiteurs : 2 heures	3,20 €
1/2 journée = 5 heures	5,40 €
Journée	8,50 €
2 jours	13,90 €
La Semaine : 1 personne	34,00 €
La Semaine : en couple	53,60 €
Enfant - de 10 ans (accompagné)	GRATUIT
► <i>En cas de dommage du vélo :</i>	
Roue	45,00 €
Pédalier	50,00 €
Pneu	30,00 €
Dérailleur AV ou AR	30,00 €
Béquille	15,00 €
Chambre à air	10,00 €

LOCATION DIVERSES	
LOYER GARAGES - mensuel	
- Garage de la Girouardière	IRL ¹
- Cave rue Girouardière	IRL
- Garage Place du Marché	IRL
- Garage rue du Presbytère	IRL
- Foyer du Stade	
Galette et Vin d'Honneur	16,70 €
Repas	37,00 €
Spectacles à la Chapelle de l'Hôtel Dieu	7,00 €
Location Chapelle Hôtel Dieu	100,00 €

MARCHES HEBDOMADAIRES	
Abonné (le ml)	0,36 €
Non Abonné (le ml)	0,53 €
<i>minimum de perception</i>	
<input type="checkbox"/> pour l'Abonné	3,20 €
<input type="checkbox"/> pour le non Abonné	4,30 €
Électricité - 10 A	1,05 €
+ de 10 A	2,10 €
CIRQUES	
Petit	Gratuit
Grand	30,00 €
Caution	200,00 €
CAMION AU DEBALLAGE et ALIMENTAIRE	50,00 €

¹ Indice de Revalorisation des Loyers

FOIRE DE Pâques	
Emplacement au mètre linéaire :	
Forains et camelots	6,00 €
manèges (façades) rue de la Croix	6,00 €
Verte	3,00 €
place du Marché	3,00 €
A la voiture pour les garages	7 € l'unité

CONCESSIONS CIMETIERES	
15 Ans	90,60 €
30 Ans	181,20 €
50 Ans	383,60 €
Perpétuelle	1 021,60 €
COLOMBARIUM	
15 Ans	399,90 €
30 Ans	685,70 €
50 Ans	1 028,60 €
Jardin du Souvenirs	34,30 €
VACATIONS FUNERAIRES	
	13,40 €

LOCATION MATERIEL/VENTE/AUTRES	
LOCATION MATERIEL	
Barrière	1,28 €
Chaise	0,57 €
Table : le ml	2,30 €
Podium	380,40 €
Guirlande	6,40 €
Stand	12,90 €
Projecteur	25,80 €
Plancher le m ²	0,61 €
Plancher les 150 m ² , la journée	91,40 €
Banc 4 places	1,61 €
Jeux d'Orques	746,60 €
Barnum - Associations ==> caution	1 000 €
- Particuliers de Baugé ==> caution	1 000,00 €
==> location WE ou 2 jrs	154,50 €
VENTE	
Pavés (l'unité)	1,39 €
Pierres de seuil (le mètre linéaire)	47,20 €
AUTRES	
Taxe communale sur électricité	8%
(plafonnée à 8%)	

CENTRE RENE D'ANJOU	
REUNION DE 4 HEURES et MOINS	
Salles : Du Bellay, Ronsard, Bazin, Balzac, I. de Lorraine, Vivaldi	39,60 €
Petite salle de Musique	17,30 €
Tiers de la salle Rabelais	68,90 €
Deux tiers salle Rabelais	137,80 €
Totalité salle Rabelais	192,20 €

REUNION DE PLUS DE 4 HEURES	
Salles : Du Bellay, Ronsard, Bazin, Balzac, I. de Lorraine, Vivaldi	69,90 €
Petite salle de Musique	35,00 €
Tiers de la salle Rabelais	137,80 €
Deux Tiers de la salle Rabelais	261,10 €
Totalité salle Rabelais	381,80 €
VENTES AU DEBALLAGE	
	Tarifs majorés de 50 %
REUNION SUIVIE D'UN VIN D'HONNEUR ou D'UNE GALETTE DES ROIS	
Les tarifs ci-dessus majorés de :	16,40 €
SAUTERIE-REPAS-BANQUET-COMMUNION-MARIAGE-BALS-THEATRE et AUTRES SPECTACLES	
Salles Bazin et I. de Lorraine	120,60 €
Salle Balzac	193,90 €
Tiers de la Salle Rabelais	326,20 €
Deux tiers salle Rabelais	518,40 €
Totalité salle Rabelais	769,40 €
Caution pour Bals Publics	320,00 €
CONCOURS DE CARTES	
Salle Balzac	79,80 €
Salle Rabelais : un tiers	159,50 €
- deux tiers	319,10 €
- totalité	478,50 €
VIN D'HONNEUR	
	61,80 €
ASSOCIATIONS LOCALES et LES BAUGEOIS	
	Réduction de 20 % sur la location de salle sauf pour y effectuer des ventes au déballage, Gratuité pour les réunions de quartier,
STAGE DE FORMATION	
Location Mensuelle	377,10 €
SPECTACLES ORDINAIRES	
	6,00 €
SALLE COUBERTIN	
	17,30 €
MONTAGE PODIUM	
sur une hauteur (1e m ²)	1,90 €
sur deux hauteurs (1e m ²)	2,70 €
sur trois hauteurs (1e m ²)	3,40 €
FORFAIT NETTOYAGE	
Totalité Rabelais (8h)	107,10 €
2/3 Rabelais (6h)	85,70 €
1/3 Rabelais (4h)	58,90 €
Salle Balzac (3h)	42,80 €

3) **Finances – Lotissement St Michel – Modification des prix de cession**

Monsieur le Premier Adjoint présente à l'assemblée Sur les 12 lots proposés à la vente, seuls 5 ont trouvé preneurs à ce jour. Les cessions ont été effectuées au prix fixé de 45 € le m² droits d'enregistrement en sus. Sur les 7 restants, 5 font l'objet de critiques d'éventuels acheteurs. En effet, les lots n° 1 à 5 ont donné lieu à une étude de sol qui conclut à la nécessité de fondations plus importantes que celles sur les autres lots, donc un surcoût de construction. Ces terrains ont peut-être aussi une situation moins bonne, ils présentent également une déclivité plus forte ainsi qu'une configuration réduisant la surface effectivement constructible et nécessitant aussi des aménagements particuliers.

En conséquence, il est proposé une réduction du prix de cession prenant partiellement en compte les désagréments exposés, réduction qui pourrait être en rapport avec leur importance. Ainsi, il est proposé de fixer le prix de cession :

- des lots 1 – 2 – 3, représentant 2 127 m² à 30 € le m²,
- et des lots 4 – 5, d'un total de 1 805 m², à 35 € le m², ces terrains ayant une déclivité moindre que celle des premiers lots et nécessitant en conséquence des fondations de coût inférieur.

Il en découlerait pour la ville une réduction du prix de cession du lotissement de 49 955 €. Ces réductions de prix devraient relancer les ventes et permettraient de réaliser la fin des travaux de voirie dans des délais plus rapides.

La commission a émis un avis favorable à la fixation des prix de cession des lots 1 – 2 – 3 à 30 € le m² et à celle des lots 4 et 5 à 35 € le m².

Madame LANTSOGHT demande s'il y a des personnes qui ont refusées l'achat de terrain vu le prix élevé.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative car la configuration du terrain impacte énormément le coût de construction. L'autre intérêt est de clore le lotissement et les VRD et de limiter l'entretien.

Monsieur RAFFI approuve cette diminution de prix compte tenu de la configuration du terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** le prix de cession des lots 1 – 2 – 3, situés lotissement St Michel, à 30 € le m² et à celle des lots 4 et 5 à 35 € le m² ;
- **MANDATE et AUTORISE** Monsieur le Maire pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente de délibération.

4) **Plan Local d'Urbanisme - prescription de l'élaboration**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Plan d'occupation des sols approuvé le 27 février 2001, et modifié à 7 reprises, ne correspond plus aux exigences actuelles et qu'il y a lieu de le mettre en révision.

Il rappelle la présentation faite au conseil municipal le 27 octobre 2008.

Il précise que la réglementation issue de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ayant transformé les Plans d'Occupation des Sols en Plan Locaux d'Urbanisme, il y a lieu de prescrire l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L. 123-1 et suivants du Code de l'urbanisme, et de définir les modalités de concertation avec la population, les associations locales et les autres personnes concernées.

Il présente l'intérêt pour la commune de se doter d'un tel document qui permet d'établir un diagnostic complet du territoire de définir un projet global d'aménagement et de développement et de préciser le droit des sols.

Monsieur le Maire rappelle, par ailleurs, l'obligation résultant de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme de délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLU, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole.

Monsieur RAFFI indique que certains cabinets spécialisés prennent en charge l'ensemble des études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **de prescrire** l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal ;
- **d'associer** les services de l'Etat et de consulter les autres personnes publiques qui en auront fait la demande à l'élaboration du Plan local d'urbanisme ;
- **de mettre en place**, pendant l'élaboration du projet, avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées les modalités de concertation suivantes :
 - exposition à la mairie des documents graphiques présentant, d'une part, le diagnostic initial de la commune et, d'autre part, les enjeux ainsi que les objectifs en matière de développement, d'aménagement de l'espace et de protection de l'environnement,
 - mise à disposition d'un cahier offrant la possibilité de consigner les observations écrites et suggestions du public,
 - organisation de réunions publiques avec l'urbaniste chargé de l'étude,
 - parutions d'articles dans le bulletin municipal, le Kiosque, diffusion d'informations sur le site Internet.
- **de demander**, conformément à l'article L. 121-7 du Code de l'urbanisme, que la Direction Départementale de l'Équipement soit mise gratuitement à la disposition de la Commune afin d'apporter son assistance à l'élaboration du PLU ;
- **de procéder** à la consultation en vue de la désignation d'un cabinet d'urbanisme pour la réalisation de l'étude ;
- **de solliciter** de l'Etat, conformément au décret n°83-1122 du 22/12/1983, une dotation pour compenser les frais matériels et d'études nécessaires à cette élaboration ;
- **de demander** que M. le Préfet de Maine et Loire porte à la connaissance du Maire les éléments nécessaires à l'élaboration du document d'urbanisme.

Le Conseil municipal décide, par ailleurs, que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PLU seront inscrits au budget des exercices concernés.

La présente délibération sera transmise et notifiée

- au Préfet de Maine et Loire,
- au Président du Conseil régional des Pays de la Loire,
- au Président du Conseil général de Maine et Loire,
- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- au Président de la Chambre des Métiers,
- au Président de la Chambre d'Agriculture,
- aux Présidents des établissements publics de coopération intercommunale suivants :
 - la Communauté de communes du canton de Baugé
- aux maires des communes limitrophes
- au Président du Pays des Vallées d'Anjou.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local diffusé dans le département.

5) *Mise en place des passeports biométriques – signature de convention*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune a été choisie pour recevoir une station d'enregistrement afin de recueillir et d'enregistrer les demandes de passeport. Il précise que le programme « Passeport biométrique », conduit par la préfecture de Maine et Loire, prévoit le déploiement des stations dans le courant du mois de janvier 2009.

Pour ce faire, il y a lieu de passer deux types de conventions :

- l'une concerne la mise à disposition d'une station d'enregistrement des données personnelles, dite station fixe, installée au sein de la mairie, étant entendu que le demandeur d'un titre peut déposer sa demande dans n'importe quelle mairie et que le titre sera retiré dans la mairie où la demande a été présentée,

- l'autre convention concerne une station d'enregistrement mobile que les services préfectoraux mettront à la disposition de la commune selon les demandes et en fonction de sa disponibilité : elle est destinée à recevoir les demandes de titre émanant en priorité de personnes à mobilité réduite. Elle n'a pas vocation à remplacer une station fixe.

Monsieur GROSBOIS demande si cette charge supplémentaire va entraîner le recrutement de personnel.

Madame la Directrice Générale des Services explique que pour le moment cette activité supplémentaire va être intégrée dans le planning d'activités des agents en place mais qu'il est possible après quelques mois d'expérimentation qu'elle soumette une proposition au conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que l'Etat verse une compensation financière qui serait de l'ordre de 6 300 €, actuellement au visa du Sénat, mais que cette compensation ne couvre pas l'intégralité des frais de fonctionnement liés à l'installation de la station.

Il précise toutefois que l'installation de cette station va attirer les usagers sur Baugé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les conventions de mise à disposition de station d'enregistrement nécessaires au déploiement du programme « passeport biométrique » ;
- **MANDATE et AUTORISE** Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

6) Eclairage Public - transfert de compétence au SIEML

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour une meilleure gestion de l'éclairage public, il serait intéressant que la commune transfère cette compétence au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Maine et Loire.

Madame TRILLON demande si cette adhésion permettra de faire des études par d'autres bureaux d'étude.

Monsieur le Maire répond par la négative et précise que la compétence est transférée.

Monsieur GROSBOIS fait remarquer que les autres communes effacent les réseaux.
Monsieur ERGAND indique que la commune l'a fait pour certaines rues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire du 9 mai 2007 approuvant les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire,
VU les articles 4, 6 et 7 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire,
VU l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le rapport du Maire concernant le transfert de compétence « éclairage public »,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Baugé au SIEML au titre de la compétence optionnelle « éclairage public »
- **MANDATE et AUTORISE** Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

7) SIEML – adhésion de nouvelles communautés de communes

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que déjà en 2001, la Cour des Comptes dénonçait, en matière de desserte en électricité, une « départementalisation inachevée ». Le rapport précisait notamment que « l'optimum était atteint lorsqu'il n'y avait qu'une seule autorité concédante exerçant une maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble d'un département ».

Le législateur, lors de la rédaction de la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, reprenait cette idée en inscrivant dans l'article 33 la mise en place d'une autorité unique de la distribution de l'électricité ou au moins la création d'une conférence intercommunale sur ce sujet.

Actuellement, le SIEMML représente les intérêts de 361 communes et de 16 EPCI.

Conformément aux possibilités offertes par les statuts du SIEMML, plusieurs Etablissements Publics (EPCI) ont demandé leur adhésion au SIEMML. Il s'agit :

- Communauté de Communes du Gennois
- Communauté de Communes du canton de Segré
- Communauté de Communes de la Région de Doué la Fontaine
- Communauté de Communes du canton de Noyant

et ce, uniquement pour la compétence optionnelle liée à l'éclairage public.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L 5211-18-I du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 5211-18-I

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML du 16 octobre 2008 donnant un avis favorable à l'adhésion de nouvelles communautés de communes au SIEMML

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion des communautés de communes suivantes :
au titre de la compétence optionnelle liée à l'éclairage public
 - Communauté de Communes du Gennois
 - Communauté de Communes du canton de Segré
 - Communauté de Communes de la région de Doué la Fontaine
 - Communauté de Communes du canton de Noyant
- **MANDATE et AUTORISE** Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

8) Association Anne de la Girouardière – Conseil d'Administration – désignation d'un représentant

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame la Présidente de l'association Anne de la Girouardière a accepté, sur sa demande, qu'un membre du conseil municipal siège au conseil d'administration de l'association. Il y a lieu de désigner un représentant.

Monsieur SAINTE précise que la commune va proposer une personne qui sera élue par l'association.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu la candidature de Monsieur CULLERIER.

Monsieur RAFFI indique qu'il aurait été candidat si Monsieur CULLERIER n'avait pas été candidat. Il laisse donc la place à Monsieur CULLERIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** M. Jean-François CULLERIER comme représentant de la ville de Baugé au sein du conseil d'administration de l'association Anne de la Girouardière ;
- **MANDATE et AUTORISE** Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

9) Comptes rendus commissions

Comité Solidarité	16 Octobre
Comité Jumelage	25 Octobre
Comité Tourisme et Patrimoine	8 Novembre
Comité Associations	13 Novembre
Comité Solidarité	20 Novembre
Commission Culture Souvenir des Déportés	18 Novembre
Comité Jumelage	4 Décembre

COMITE SOLIDARITE REUNION DU 16 Octobre 2008

Etaients présents : Fabienne MARTIN, Martine COLLE, Jérémy AUGEREAU, Philippe PIOU, Jannick GALLET, Cécile COSNARD, Eric LEROYER, Christiane DELATTRE, Monique TUCHAIS, Vanessa NOUCHET, Nicole FOURIER, Laurence LEMAITRE, Isabelle JOB, Nicole NAULET, Anne-Marie PROD'HOMME, Christine OUVRARD, Philippe GUITTON, Olivier CHASTEL, Jean-Pierre FARINEAU, Christine RAIMBAULT, Géraldine LEROUX, Fabienne MARTIN, Annette SAMSON, Dominique SAINTE.

Excusée : Jeanine ROBIN.

PARTAGE DES RESPONSABILITES

- Contact avec coordination départementale, Services Techniques, ville de Baugé, S.A.C.E.M., assurance, remontée des fonds : Dominique SAINTE.
- Publicité : Géraldine LEROUX
- Distribution dans les écoles : Vanessa NOUCHET
- Randonnée : Jean-Pierre FARINEAU – Plusieurs bénévoles sont déjà inscrits : Martine COLLE, Madame OUVRARD, Madame Annette SAMSON.
- Baptême Moto : Jérémy AUGEREAU – début à 10 Heures
Voir Services Techniques (endroit couvert pour motos).
- Jeux plein air : Philippe PIOU – Palets, Fléchettes, balles au but, chamboule tout, quilles.
Jeux de billes – Monsieur CHASTEL a été contacté. Voir Services Techniques pour matériel.
- Jeux de société : Christian BERNARD, club des Fleurs d'Argent.
- Cadets du Baugeois : Géraldine LEROUX – voir pour horaire.
- Des urnes seront mises à disposition pour recevoir les dons.

Après la répartition des responsabilités, nous entrons dans le détail.

- Pour la marche, Jean-Pierre FARINEAU préparera le planning des bénévoles, prévoir un baudrier pour le responsable.

- Jeux de plein air : Philippe PIOU va partir à la chasse de différents jeux : 1 ticket de 1 Euro serait vendu pour l'ensemble des jeux.

- Jérémy AUGEREAU et ses amis commenceront les baptêmes motos à 10 Heures – tarif 2 Euros, circuit environ 5 kms.

- Le foyer-Logement organise un loto qui sera ouvert aux personnes non résidentes.

Il a été suggéré qu'il serait demandé aux Baugeois d'apporter une bougie que nous déposerions à 20 Heures sur les marches du Tribunal ; des bougies seront vendues sur le site au prix de 0,50 Euro l'unité.

- Restauration – saucisses-frites, vin chaud, vente de brioches offertes par les boulangers de Baugé

Une réunion sera programmée « Spéciale restauration » ; y seront convoqués le comité solidarité, le comité des fêtes ainsi que tous les bénévoles intéressés.

Fabienne MARTIN contactera les fournisseurs.

L'idée de la vente de gâteaux maison a été soulevée mais hélas la législation ne permet pas la vente de tels produits, donc nous proposerons des parts de gâteaux, et les personnes donneront la somme qu'elles souhaitent.

La réunion s'est terminée à 22 heures.

PROCHAINE REUNION

MERCREDI 5 NOVEMBRE à 20 HEURES 30 - Centre René d'Anjou

Seront conviés : Comité solidarité,

Bénévoles du Comité des Fêtes.

Si des personnes souhaitent nous aider et ne peuvent participer à cette réunion, nous préciser les noms, afin de préparer le planning des permanences.

JEUDI 20 NOVEMBRE à 20 HEURES 30

Centre René d'Anjou

Réunion pour tous afin de finaliser les animations.

N. B. : PRENEZ BIEN NOTE DE CES DATES CAR IL NE SERA PAS ENVOYE DE CONVOCATION.

Monsieur SAINTE précise que le montant des dons pour le Téléthon est d'environ de 3 500 €. Monsieur SAINTE remercie les membres de la commission et du comité des fêtes d'avoir pallier à l'absence de certaines personnes.

Monsieur le Maire remercie le travail fait par la commission.

COMMISSION JUMELAGE REUNION DU 25 OCTOBRE 2008

Etaiet présents : Philippe CHALOPIN, Marie-Odile BOULETREAU, Martine HERVE, Colette LANTSOGHT, Driss MAMERI, Gérard CHEVALIER, Pierre CUREAU, Marie-Hélène GASCHET, Carole LEMASSON, Jean-François CULLERIER.

Marc LAMBERT, Patrice LEMOINE, Marie-Hélène GASCHET, Cédric HUBERDEAU, Jérémy AUGEREAU, Philippe RICHARD, Jean-Claude RABOUIN, Serge REVEAU, Gérard DAVY, Roland POULAIN, Lucien TRIOLET, Philippe GUITTON, Jimmy LEFEBVRE, Jean-Louis LE DROGO, Nicolas VALLET, Sandrine DUPONT, Sylvaine ROBILLARD, Régine GREGOIRE, Annie LUGUET, Gérard GREGOIRE, Jean-Luc BREVET, Alain LEMELE, Bruno LEROY, Christelle COURAUD, Marie-Cécile EFFRAY, Jean-Claude LEGENDRE, Yvette RICHARD, Gérard CHEVALIER, Fabienne MARTIN.

Etait Excusée : Colette LANTSOGHT

En présence de la délégation officielle de Kelsterbach, représentée par le Maire, Monsieur Manfred OCKEL, le président du jumelage, Kurt LINNEN, le secrétaire général, Karl Heinz WAGNER et Helga OEHNE.

1. Monsieur CHALOPIN a rappelé les objectifs du jumelage :

-Renouer des liens, redynamiser le jumelage sur la base du tissu associatif en impliquant les associations sportives, culturelles mais surtout en lui donnant une impulsion économique par le biais des entreprises et de l'office du tourisme.

-Encourager les formules déjà en place et développer de nouveaux projets.

-Impliquer les collègues pour assurer l'avenir du jumelage.

2. Le Maire, Monsieur Manfred OCKEL remercie la ville de Baugé pour son accueil et assure que tous les efforts seront faits pour renforcer les contacts entre nos deux villes.
Il présente et décrit la ville de Kelsterbach.

3. Monsieur Kurt LINNER évoque la rencontre entre les pêcheurs de Baugé et de Kelsterbach qui ont fêté leur 50^{ème} anniversaire. Il souligne l'importance des échanges avec les pompiers. Les pompiers baugeois avaient prévu d'inviter leurs homologues allemands à La Pentecôte 2009 mais à la demande de Kurt LINNER, ils acceptent de participer aux festivités prévues en juin.

4. Monsieur Manfred OCKEL reprend la parole et expose les grandes lignes du jubilé qui aura lieu en Allemagne les 19, 20, 21 juin 2009.

Le thème sera « La France » avec l'installation d'un village français et des animations dans le cadre de fêtes de rues. Nos amis allemands souhaitent accueillir des exposants du baugeois, des négociants, des commerçants, des artisans pour établir un échange commercial. Bien évidemment, les associations sportives et musicales sont également conviées.

PROGRAMME

Vendredi 19 juin 2009

16H00 - Arrivée à Kelsterbach

18H00 - Début de la cérémonie.

- Discours des deux maires devant Le Parlement et les officiers.
- Discours des 2 présidents des comités de jumelage.
- Remise des récompenses.

↳ *Il faut communiquer à Kelsterbach le nom des personnes que nous souhaitons récompenser.*

Spectacle : chorale, musique, collègues.

Samedi 20 juin 2009

11H00 - Inauguration du rond-point et visite de la ville.

14H00 - Inauguration des festivités de la ville.

Visite des stands.

Après midi libre.

Soirée danses.

Dimanche 21 juin

Fête de rue.

Vers 17 heures - Départ.

4. Un tour de table est effectué pour permettre aux représentants des associations présentes de s'exprimer.

Office du tourisme

Monsieur LEGENDRE se réjouit de l'installation d'un village français et souhaite participer en partenariat avec le château et Baugeois entreprendre.

Volley-ball

Prêt pour un échange sportif.

Les Fleurs d'argent

Echanges avec les aînés allemands.

Familles rurales

Présentation de l'association : aide aux familles, organisation d'ateliers pour l'apprentissage de la langue française (pour les étrangers), de la langue anglaise, d'ateliers créatifs.

Elle propose des hébergements pour le jumelage de 2010 à Baugé.

UMB en partenariat avec l'UMC

Prêt à assurer une prestation en 2010.

Cyclotourisme baugeois

En réflexion.

FCBE

Projet pour un échange sportif avec une équipe loisirs.

Hand ball

Une action avec l'OB fédération.

Baugeois Entreprendre

Faire connaître des commerçants, artisans du baugeois, en partenariat avec l'office de tourisme.

Des questions pratiques sont posées à nos amis allemands :

Quelles sont les possibilités d'hébergement ? Pour combien de personnes ?

De quel espace pouvons-nous disposer pour exposer ?

Réponse immédiate : pas de problèmes pour l'hébergement, ni pour l'emplacement, il suffit de définir et de transmettre les besoins.

En 2010, 3^{ème} salon du savoir-faire qui sera une nouvelle occasion d'accueillir des représentants allemands.

JBC Moto club

Organiser une randonnée vers Kelsterbach en 2009 et recevoir les motards allemands en 2010.

Les Sapeurs Pompiers

Déplacement d'environ 40 pompiers et 10 jeunes sapeurs pompiers.

Les Cadets du Baugeois

Possibilité d'un partenariat avec l'école de musique.

Voir la disponibilité des musiciens.

Karaté

Prêt pour un échange en 2009 avec environ 5 participants.

O.B. Fédération

Monsieur DAVY conçoit les échanges sous la forme d'une participation multisports avec des rencontres entre des équipes mixtes franco-allemandes.

En 2010, proposition d'un après-midi sportif sous cette forme, en 2009, rien n'est établi, il reste des questions : qui participerait ? Sous quelle forme ?

Union Baugeoise

Lors d'une première réunion, Monsieur POULAIN avait évoqué la difficulté de jouer à la boule de fort en Allemagne et avait proposé un accueil pour 2010. Or, après réunion de leur bureau, la possibilité de faire construire un jeu a été évoquée (cf les boulympiades à Fontaine-Guérin). Ce jeu s'intégrerait aux fêtes de rues ainsi que la dégustation de Sauvignon.

Chorale Baugissimo

Les échanges sont réguliers, la chorale participera en 2009.

Association Patrimoine

En lien avec l'OT. Mettre en valeur le baugeois par des photos, brochures, costumes.

Collège Notre-Dame

Des élèves baugeois vont à Kelsterbach au mois de mai 2009 et recevront leurs correspondants en juin.

Monsieur LEFEBVRE pose la question « comment des élèves pourraient participer aux fêtes de rues ? » et propose d'y réfléchir.

Intervention de Monsieur Driss MAMERI

Il rappelle qu'il est prêt à s'investir, qu'il est le président d'une association de commerçants qui entretient régulièrement des échanges avec des homologues allemands et félicite Kurt LINNER de son rôle dans le jumelage.

Les membres des différentes associations se sont exprimés avec spontanéité et ont montré beaucoup d'intérêt.

Le comité de jumelage va continuer à travailler afin d'affiner les projets et mettre en relation les différents participants de Kelsterbach et Baugé.

⇒ **À la charge de la ville de Baugé**

- Faire connaître rapidement le nombre de personnes devant se rendre en Allemagne.
- La ville de Kelsterbach prendra en charge l'hébergement et la nourriture des baugeois.

⇒ **Pour le rond-point**

- Nous allons recevoir prochainement un plan pour nous permettre de réaliser quatre blocs de pierre représentant les activités de la ville voire ses constructions.
- Communiquer les essences de végétaux se trouvant dans le baugeois.
- Faire une proposition d'aménagement.

⇒ **En ce qui concerne les stands**

- Les Allemands souhaitent la présence de commerçants français et d'artisans. Menuisier, maçon, charpentier, boulanger.
- Il faut également fournir des drapeaux français pour la décoration.
- Une visite doit être organisée dans le courant du mois d'avril pour finaliser l'organisation.

⇒ **En ce qui nous concerne**

- Il faut organiser très rapidement une réunion du comité jumelage pour définir les conditions de déplacement des associations baugeoises.
Établir rapidement des devis pour le transport par car, avion, train.
- Il faut également réfléchir aux cadeaux que nous remettrons aux Allemands à l'occasion de cet anniversaire, rechercher des spécialités baugeoises.

**COMITE TOURISME ET PATRIMOINE
REUNION DU 8 NOVEMBRE 2008**

Etaients présents : Philippe CHALOPIN, Colette LANTSOGHT, Joseph ERGAND, Jean-Claude LEGENDRE, Michel GRANDIN, Marie-Claude LEWANDOWSKI, Christiane DELATTRE, Yvette RICHARD, Marie-Noëlle BRIERE, Laurence LENESLEY, Nicolas VALLET

ADHESION A L'ADVL

Rappel de la démarche d'adhésion et de l'intérêt pour la ville de Baugé.
Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de la démarche.
Monsieur GRANDIN fait part de ses réserves.
Finalement, après discussion, chacun des membres du comité approuve la démarche.

RESTAURATION DE LA TOMBE DU HUSSARD

Monsieur le Maire présente la demande du docteur NERIEUX.
Chacun s'accorde sur l'intérêt de cette restauration. Un devis va être demandé pour solliciter ensuite les demandes de subvention.
Une démarche va être faite auprès de la DRAC.
Informer Monsieur NERIEUX

ACTION SUR LE PETIT PATRIMOINE

Chacun des membres est invité à réfléchir sur une action sur le petit patrimoine. La tombe du hussard GALOIS s'inscrit tout à fait dans cette démarche.

PROJETS DIVERS DE CHACUN

Problème internet. Madame LEWANDOWSKI évoque la mise à jour des cartes Michelin. Il serait important d'engager une démarche pour actualiser lesdites cartes et faire en sorte que Baugé soit bien répertoriée.
Recensement des guides existant à ce jour.
Monsieur GRANDIN va engager une démarche avec l'Office de Tourisme de manière à établir une liste actualisée des guides les plus importants.
Guide touristique. Monsieur GRANDIN propose d'écrire aux guides les plus importants pour leur demander de procéder à une mise à jour sur le patrimoine Baugeois.

PROJET DE L'HOTEL DIEU SUR LE THEME DE L'APOTHICAIERIE

Présentation par Monsieur le Maire du projet de maison médicament. Ce projet fait l'unanimité.
Intervention de Monsieur GRANDIN.
25 apothicaireries en France.
Idée : création d'une association transversale des communes ayant une apothicairerie.
Effectuer un courrier auprès des communes de France. Monsieur GRANDIN va établir un projet de lettre qui sera adressée par Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Mme LENESLEY

Projets : spectacles historiques. Mme LENESLEY indique travailler actuellement sur un projet de spectacle historique sur Baugé. Elle soumettra son projet au comité prochainement.

PROCHAINE REUNION :

LE SAMEDI 13 Décembre à 10 Heures à la MAIRIE

COMMISSION CULTURE
REUNION DU 18 NOVEMBRE 2008
COMPTE RENDU

ORGANISATION DE LA SEMAINE DU SOUVENIR DE LA DEPORTATION DU 24 AVRIL AU 3 MAI 2009

Etaient Présents : Marie-Odile BOULETREAU, Gérard SAMSON, Paulette GEMIN, Céline GAUTREAU, Françoise PALOMBA, Daniel BERTHOULOUX, Jean-Claude LEGENDRE, Gérard GREGOIRE, Pierre FRESNEAU, Odette CREMOIS, Chloé BERNAUDEAU, Roger POITEVIN, Hélène CABRILLAC, Marie-Cécile EFFRAY, Marie-Laure LEVEL, Annick BATILLIOT.

Etaient Excusés : Isabelle COULON, Joseph ERGAND, Yannick LEBOUCHER, Madame MORILLON.

Préparation de l'inauguration le Vendredi 24 Avril

Une marche est organisée avec les écoles et collèges de Baugé. Elle partira du collège Château Coin à 13 Heures 30, passera par le collège Notre Dame (si des classes participent). Les collégiens retrouveront les élèves du primaire sur la place du Marché. Le cortège descendra par la rue Basse pour se rendre au monument aux morts.

Monument aux morts à 14 heures 30

Des élèves déposeront une bannière et chaque enfant une fleur blanche devant le monument. Ils seront vêtus d'un jean et d'un haut blanc.

Les élèves, accompagnés de la chorale Baugissimo et le l'U.M.B. chanteront « La Marseillaise » et « Le Chant des Partisans ». Demander les Cadets du Baugeois pour les sonneries.

Prévoir :

- ✓ Le parcours exact pour bloquer la circulation (gendarmerie).
- ✓ Les fleurs : voir un ou plusieurs fleuristes qui pourraient offrir les fleurs.
- ✓ Les services techniques de la ville pour préparer autour du monument, marquer des emplacements au sol pour placer les élèves, prévoir une estrade, une sono pour les discours, un barnum.
- ✓ Un carton d'invitation pour la cérémonie.
- ✓ Un vin d'honneur.

Samedi 25 Avril

La Viva propose un concert gratuit au C.R.A. à 20 Heures 30. Monsieur BOYEAU Michel demande l'installation d'un podium à 3 niveaux pour 50 chanteurs.

Dimanche 26 Avril

Table ronde avec témoignages de déportés, une délégation ira à Clefs pour la commémoration des bûcherons juifs.

Lundi 27 Avril

Exposé de Monsieur JACOBSON sur la shoah au C.R.A.

Mardi 28 Avril

Lectures à la bibliothèque de 20 Heures 30 à 22 Heures 30 avec des intermèdes musicaux.

Mercredi 29 Avril

Film sur les camps de concentration de 1933 à 1945. Le cinéma est d'accord sur la date, voir l'organisation matérielle : le type de film ? Location de la salle ?

Vendredi 1^{er} Mai

Soirée culturelle qui reste à organiser lors d'une prochaine réunion.

Exposition du 24 Avril au 3 Mai

Madame CREMOIS prépare des panneaux avec des textes et des photos extraits de documents de l'époque.

Prochaine réunion le mardi 9 décembre à 17 Heures 30 à la Mairie.

10) Finances – Décision Modificative n°4

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de modifier le budget principal aux motifs suivants :

- Correspondance entre Recettes de Fonctionnement et Dépenses d'Investissement pour les Travaux en Régie ;
- Paiement des intérêts d'emprunts ;
- Consultation Programmiste du Centre René d'Anjou ;
- Complément du logiciel SIG ;

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Article	Opération	Fonction	Contrôle	Libellé	Montant
023		01	023	Virement à la section d'investissement	- 9 500,00 €
66111		01	66	Intérêts réglés à l'échéance	+ 52 100,00 €
6615		01	66	Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	+ 2 700,00 €
666		01	66	Perte de change	+ 1 200,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
722		01	042	Immobilisations Corporelles – Travaux en Régie	+ 6 432,00 €
777		01	042	Quote-Part amortissement Subventions Transférables	+ 5,00 €
751		01	75	Redevance de concessions, brevet, licences	+ 1 363,00 €
7788		01	77	Produits exceptionnels divers	+ 10 000,00 €
6419		01	013	Remboursement sur rémunérations du personnel	+ 10 000,00 €
752		0209	75	Revenus des Immeubles	+ 16 500,00 €
775		01	77	Produits des cessions d'immobilisations	+ 2 200,00 €
Total :					0,00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					
Article	Opération	Fonction	Contrôle	Libellé	Montant
165	301	01	16	Dépôts et cautionnements versés	+ 280,00 €
2031	302	0201	20	Parution AO Programmiste (Frais d'études)	+ 2 400,00 €
205	302	0200	20	Concessions et droits similaires (ERIGE = logiciel URBA)	+ 1 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
021		01	021	Virement de la section de fonctionnement	- 9 500,00 €
165	301	01	16	Dépôts et cautionnement reçus	+ 280,00 €
1322	302	322	13	Subvention d'équipement – Restauration Œuvre Musée	+ 730,00 €
1323	389	824	389	Subvention Département Avenue Legoulz de la Boulaie	+ 10 000,00 €
2313	367	2113	367	Construction Maternelle – Tranche n°2	+ 2 170,00 €
Total :					0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la décision modification n°04/2008 du Budget ;
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire pour la signature de tous documents utile à l'exécution de la présente décision.

11) Association pour le Développement de la vallée du Loir – Désignation de délégués

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la décision de l'Assemblée d'adhérer à l'Association pour le Développement de la Vallée du Loir à la date du 1er Janvier 2009, il appartient à la commune de procéder à la désignation des délégués, à savoir 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DESIGNÉ :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Monsieur CHALOPIN	Mme SAMSON
Monsieur ERGAND	Monsieur GROSBOSIS Alain
Monsieur CONRARDY	Madame BOULETREAU
Madame MARTIN	Madame NAULET
Madame LEROUX	Madame RAIMBAULT NAULET

à l'Association pour le Développement de la Vallée du Loir

- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire pour la signature de tous documents utile à l'exécution de la présente décision.

Monsieur ERGAND fait un point sur les emprunts en devise.

QUESTIONS DIVERSES

Madame GAUTHEUR demande si un nettoyage pourrait être fait après le marché du samedi.

Monsieur RAFFI souhaiterait savoir où en est la problématique de la rue Lofficial.

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande du Préfet, du Député, du Président de la Communauté de Communes. Il précise qu'avant la saisine de ces instances la question était à l'étude. Il ajoute que les containers vont être déplacés sur la gauche du parc de stationnement.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2008)

N°	DATE	THEMES CONCERNÉS	MOTIFS	Fait par	info CM	Visé Ss-Préf	Affiché à l'accueil
2008-003	24/10/2008	Ecole	Mise à disposition de locaux à l'association LUDI MUSICI	DGS	08/12/08	27/10/2008	26/11/2008
2008-004	27/10/2008	Finances	Remboursement sinistre assurance Vol de véhicule - SMACL (1500 €)	Christelle	08/12/08	06/11/2008	25/11/2008
2008-005	25/11/2008	Finances	Remboursement sinistre assurance Bris de glace véhicule 787VA49 - SMACL (357,72 €)	Christelle	08/12/08		
2008-006	25/11/2008	Finances	Remboursement sinistre assurance Bris de glace véhicule 1828VE49 - SMACL (360,24 €)	Christelle	08/12/08		

Fin de la séance : 23h10